LE PANAMA

Les 64,000 francs DE M. de Cassagnac

M. Dupuy-Dutemps répond en ces termes à M. de Cassagnac :

M. de Cassagnac me prend vivement à partie dans l'*Autorité*, et il m'attaque. Il me donne un démenti ; la chose ne m'étonne pas, [illegible] de la commission d'enquête, je me sois livré à des insinuations que cette qualité aggrave nécessairement.

M. de Cassagnac a dans doute oublié qu'il a prononcé la phrase suivante, reproduite par tous les journaux de son parti : « Ministres de « la République, sénateurs et députés de la « majorité ont fouillé de leur groin le limon « du canal et en ont détourné l'or. »

Devant cette accusation collective qui englobe tout le parti républicain, il a paru à un républicain, député avant d'être membre de la commission d'enquête, qu'il importait de rechercher si le drainage de l'or de Panama avait été effectué par les seuls partisans de la République.

Or il est de toute évidence que les journaux réactionnaires ont reçu de l'argent à l'égal des organes républicains, et j'ai cité le nom de M. de Cassagnac, parce que, dans l'*Autorité*, dont il est propriétaire, et les journaux du Gers, qui ne lui sont peut-être pas inconnus, sont désignés dans le rapport Flory comme ayant pris part à la répartition.

M. de Cassagnac se trompe ou veut se tromper, lorsqu'il affirme que je cherche une tête de Turc à droite, je veux tout simplement établir la vérité des faits, et je n'y emploie avec une si évidente bonne foi que le précise que c'est pour lui un nom pour ses journaux que l'argent du Panama a été versé.

Au surplus, j'ai pu m'étonner dans cette circonstance de mon titre de membre de la commission d'enquête, que j'ai attendu que les journaux eussent divulgué les noms touchés par la presse pour parler de celles qui ont été encaissées par l'*Autorité*. Mais puisque, poussé à bout, je dois refuter le démenti de M. de Cassagnac, il m'est permis, sans tirer aucun secret, que la presse a déjà fait le lumière sur ce procès, de dire et d'affirmer :

1. Que l'*Autorité* a reçu sur la 1re émission, 4re série 10.000 fr.
2. Sur la 3e émission, 3e série 12.000
3. Sur la 3e émission, 3e série 15.000
4. Sur les obligations à lots 27.000

Au total 64.000 fr.

et que les journaux du Gers ont dû recevoir, aux termes des bons analysés dans ce même document, une somme totale de 3.850 francs, avec cette précision que, sur cette somme, un bon de 1.250 francs portant le numéro 16.835, est suivi sur la souche des initiales P. C.

J'ai donc prouvé, à l'encontre de la philippique de M. de Cassagnac, que les républicains seuls n'ont pas pris part aux dilapidations du Panama, et que des députés de l'Ouest que j'ai nous reproche d'avoir déjeuné sont passées dans d'autres poches que les nôtres.

C'est ce qu'il fallait démontrer.

L. DUPUY DUTEMPS.

***

M. de Cassagnac a demandé à être entendu par la commission d'enquête.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Séance du 17 janvier

La séance est ouverte à 3 h. 45, sous la présidence de M. Brisson.

M. de Cassagnac proteste contre les assertions de M. Dupuy-Dutemps, parues dans la *Lanterne* de l'intérieur.

Il n'était pas propriétaire des journaux du G-rs.

Il dit que les initiales P C trouvées sur les bons ne sont pas les siennes. S'adressant à M. Dupuy-Dutemps, M. de Cassagnac dit :

« Vous n'avez rien trouvé qui m'incrimine directement ou indirectement.

M. Dupuy-Dutemps. — C'est vrai.

M. Leydet. — Comme pour beaucoup de républicains.

M. de Cassagnac. — Soit. M. Leydet n'a donné aucun alibi, aucun alibi, aucune accusation injustifiée.

M. Brisson. — Il n'a rien en contre vous.

M. Dupuy-Dutemps. — Rien.

M. de Cassagnac. — Je vous remercie de cette déclaration qui vient de vous ; je n'ai plus rien à dire, votre parole me suffit.

M. Dupuy-Dutemps. — M. de Cassagnac avait attaqué le parti républicain en bloc. C'est pour répondre à ces attaques, comme journaliste et non comme membre de la commission d'enquête, que j'ai écrit un article fait de coupures dans les journaux réactionnaires qui ont soutenu le projet d'obligations à lots.

Et alors je demande si le journal n'avait pas touché et notamment, M. de Cassagnac. Je n'ai pas attaqué celui-ci comme député ; je ne m'en suis pas pris qu'à journaliste auquel j'ai dit qu'il a touché une partie de l'argent de Panama. M. de Cassagnac dit qu'il n'a pas touché personnellement, soit, il ne m'en coûte pas de le reconnaître ; mais je dois des explications à la commission.

M. de Cassagnac prétend que je me suis servi de ma qualité de membre de la commission, mais le rapport Flory était publié dans le presse avant mon article et les journaux du Gers l'avaient cité avant.

Quant à l'interview, je ne puis être responsable de ce qu'écrit un jeune homme inexpérimenté. Je n'en accepte pas la responsabilité.

M. de Cassagnac. — Les conclusions de ce débat ne sont pas pour moi déplaire, mais M. Dupuy-Dutemps ne peut s'échapper par la tangente. Il a mangé à son dîner.

La commission nommée par la confiance de la Chambre ne peut être une agence de renseignements. Je ne demande pas le prix fictive de la publicité ; j'ai le droit d'être député et journaliste. Mais vous, vous ne pouvez pas être à la fois rapporteur et juge.

M. Vaquerie. — Vous vous êtes fait vous-même votre lit, vous vous y couchez.

M. le Président. — Votre nom n'a pas été prononcé, je tiens à vous le redire.

M. Dupuy-Dutemps. — Je ne suis pas le P. C. de M. de Cassagnac. — Je le répète, je vous le dire. *L'Evénement* a désigné quelqu'un pour me dénoncer. Je le dénonce.

M. de Cassagnac. — Vous avez dit que vur les comptes données aux journaux on retenait 25 0/0.

M. de Cassagnac. — Oui, je ne puis parler que de ce qui m'est personnel ; on m'inscrit au rapport d'une part 25.000 francs et 8 m. à tous [illegible] 25.000 francs. Je crois que les autres journaux ont eu le même retenue.

M. Dupuy-Dutemps. — Les livres mêmes font foi de l'existence de la retenue.

Echange de témoins

M. de Cassagnac a envoyé ses témoins : MM. Marius Martin et Millevoye à M. Dupuy-Dutemps qui les a mis en rapport avec MM. Jumel et Rabier.

Dans la soirée, les témoins de M. de Cassagnac lui ont écrit que M. Dupuy renouvelait ses déclarations faites devant la commission refusait de se battre.

Nous croyons savoir que les témoins de M. Dupuy-Dutemps ont également adressé une lettre à leur client ; mais elle ne devait pas être livrée ce soir à la publicité.

L'instruction judiciaire

Les perquisitions faites hier par MM. Touny et Cochefert, commissaires aux délégations judiciaires continuent aujourd'hui.

Le premier de ces magistrats, on le sait, a été chargé d'établir le compte du financier Arton dans une maison de banque qui opère pour son compte de nombreux versements.

Le second continue l'enquête faite par ordre de M. Lévy-Crémieux, le premier distributeur de la Compagnie de Panama, dans les différentes maisons où se financier avait des intérêts.

NOUVELLES POURSUITES

Le *Jour* publie l'information suivante :

Nous devons enregistrer un bruit persistant qui, aux abords de la cour d'appel, fait l'objet de toutes les conversations.

L'on dit qu'hier, au cours d'un interrogatoire, M. de Lesseps a été amené à faire de nouvelles révélations.

L'administrateur-délégué de la Compagnie de Panama presse de questions par M. Franqueville aurait désigné une dizaine d'autres membres du Parlement qui ont reçu des subsides de la Compagnie.

Il résulterait de ces déclarations de nouvelles demandes d'autorisations des poursuites qui seraient adressées à la Chambre des députés et au Sénat.

A la gare de l'E.

De son côté la *France* dit :

Quant à M. Cochefert, il a été chargé d'une commission spéciale, qu'on tient, bien entendu, fort secrète.

Après avoir été opéré hier soir d'une perquisition, d'ailleurs infructueuse — non dans le quartier de l'Europe comme on l'a annoncé — M. Cochefert s'est rendu à la gare de l'Est, accompagné de son secrétaire, M. Marion et de deux inspecteurs s'est rendu cette nuit dans le plus grand mystère à la gare de l'Est.

Il y est resté en observation jusqu'à 2 h. 30 du matin.

Qu'y faisait-il, à cette heure ?

On aurait qu'il était venu attendre, pour le « happer au vol », un « gros personnage » qui devait, croit-on, arriver à Paris par un train de nuit d'Allemagne.

Quel est ce « personnage » ? Le bruit court qu'il s'agirait d'Arton, l'insaisissable Arton. Mais nous n'avons pu — étant donné l'impénétrable secret qu'on observe — être fixé à ce sujet.

Toujours est-il qu'après une attente aussi longue qu'inutile, M. Cochefert, déçu, n'ayant pu mettre la main sur celui qu'il était venu chercher, a dû quitter les lieux.

Ajoutons que, ce matin, à la première heure, il est rentré en enquête — toujours à propos du mêmeme introuvable « personnage » ; et qu'il a fait une nouvelle perquisition, qu'on dit avoir été plus fructueuse.

LE PROCÈS
des administrateurs du Panama

Audience du 17 janvier

Les trois jours de repos que vient si généreusement de nous octroyer la cour ont ravivé la curiosité un moment ralentie de tous ceux qui, par un intérêt quelconque sont obligés de suivre les débats de ce long et fastidieux procès.

Le public lui-même qui s'était désintéressé de l'affaire après les dernières révélations de M. Charles de Lesseps au sujet des bénéficiaires des bons au porteur, est revenu plus nombreux dans l'espoir de recueillir de la bouche même du procureur-général quelques nouvelles révélations importantes.

Les accusés sont amenés à l'heure ordinaire.

M. Cotin a conservé sa mine renfrognée, ses yeux sont plus durs encore, et on se demande quel frein il ronge. M. Marius Fontane n'est pas départi de son immuable sourire. Il a été requis par ordre de lui dans les interrogatoires, qu'il est prêt à considérer sa cause comme dégagée de l'accusation.

M. Charles de Lesseps est visiblement plus soucieux. Pendant les trois jours, il a dû employer les loisirs que lui a laissés M. Franqueville à repasser dans sa mémoire et les déclarations de son père et ses réponses aux que les objections des témoins. Il s'est pris à désespérer en présence des charges qui l'accablent et sa confiance dans un acquittement s'est plus ébranlée encore.

Quant à M. Eiffel toujours très exact, toujours le premier arrivé à l'audience, il ne se montre guère ému des menaces d'arrestation qu'on agite devant lui.

A midi 20, la Cour fait son entrée et l'audience est ouverte.

M. Périvier s'adresse à la défense et demande :

— Au banc de la défense, juge-t-on à propos de demander des renseignements nouveaux avant que je donne la parole à M. l'avocat général ?

Réponse négative.

LE REQUISITOIRE

M. l'avocat général prend la parole et d'une voix ferme commence son réquisitoire en ces termes :

C'est avec un sentiment de profonde tristesse que je reprends le réquisitoire qui vous a été soumis. Vous avez à juger des hommes au passé sans tache, occupant une situation sociale élevée, dont quelques-uns accompli des œuvres grandioses qui ont contribué à la gloire de la patrie. Et pourtant ce sont ces hommes qui, de leur propre aveu, ont du défit d'escroquerie et d'abus de confiance.

J'avoue espéré jusqu'au dernier moment qu'ils apporteraient la preuve de leur innocence et qu'ils la feraient éclater au grand jour.

Vain espoir. — Vous avez entendu la semaine dernière, les faits de la prévention demeurent debout, et je suis obligé de demander à votre justice une sentence de réhabilitation que j'aurais mon même sollicitée de grand cœur, mais une fatalité sévère.

Parmi les personnes déférées à votre justice, il en est une qui domine considérablement les autres, c'est M. de Lesseps. Je ne parle pas ici à cause de son âge et de ses infirmités.

Dans cette aventure tragique de Panama, vous venez d'assister à un spectacle, un spectacle sans [illegible] de génie, qui marchait l'égal des souverains, dont ses ancêtres jouaient l'héroïsme. Il n'a pas craint de jeter des millions de pesos et d'innombrables dans la mêtre pour sauver jusqu'au bord de l'abîme le titre auquel il avait fait comme le grand fil en son étoile.

Et, à côté de ces ruines publiques se sont élevées des fortunes scandaleuses qui semblent insulter à la misère publique.

Cet excès de produit grand effet.

Dans plus d'attacher aux idées générales, M. l'avocat général entre alors dans l'examen de faits de la prévention.

Il regrette, pour son propre compte, l'historique du canal de Panama que déjà, trois ou quatre fois, nous avons entendu et reproduit, de la bouche des témoins.

Il montre les débuts de l'entreprise, ses difficultés, l'intervention de M. Lévy-Crémieux, dès l'origine, parle de sommes importantes à distribuer à la presse et qui déclare que, sans peine d'échouer, il faut dès cette époque et il faudra toujours procéder à de larges distributions de cash.

Dans le monde, dit l'honorable organe du ministère public, M. de Lesseps pensait que ses exigences il lui faudra satisfaire ; il sait sous quelles fourches caudines, apparentes ou dissimulées il lui faudra passer. Pourquoi, dès lors, ne renonce-t-il pas à une entreprise qui, si périlleuse, si hasardeuse, dont à coup sûr lui coûtera cher ?

M. l'avocat général Rau rappelle la création du *Bulletin officiel* du Panama, à seule fin, dit-il, d'entretenir constamment les illusions du public, alors surtout que des journaux de l'opposition indépendante, mais de plume payée, confirmeront sans cesse les affirmations de ce bulletin.

Le forfait financier, nouveau, simple projet annoncé comme un traité définitif, attire ensuite l'attention de M. l'avocat-général. Il voit dans cette annonce une manœuvre frauduleuse bien caractérisée.

On a donc employé des moyens frauduleux pour s'adresser à l'épargne publique.

Bien plus, sous un prétexte de M. Lévy-Crémieux, on a fait un syndicat de banque toute nouvelle, et les membres de ces syndicats ont pécuniairement couvrir aucun risque, des commissions nouvelles.

Voilà comment, en janvier, on parvint à obtenir un versement de 300 millions. De cette somme, il faut déduire 10 millions payés à la Société civile originaire pour l'organisation de la concession du canal dont elle était porteur.

Il faut déduire aussi 750.000 fr. remis au gouvernement colombien ; 31 millions à certains amis ; 23 millions à deux syndicats successifs, et 12 millions à la Compagnie universelle. C'est enfin, au total, 60 millions de gaspillé dès les premiers pas de l'affaire.

M. l'avocat général arrive alors à l'examen des parts de fondateur distribuées entre les syndicataires premiers. Il estime que M. Ch. de Lesseps a dû gagner beaucoup en vendant ses titres, environ quatre cent mille francs, et il lui apparaît que M. Ferdinand de Lesseps n'a pas dû gagner moins de 3 à 6 millions.

— Pour l'autre d'une idée, dit-il, voilà de beaux honoraires d'apostolat !

Le mot fait sourire, mais on en revient bientôt au grave délité des chiffres.

Voici 60 millions pour l'achat du *Pommer Rénéraud* ; voilà les 10 millions versés pour la création des petites entreprises de travaux, le jour où le gouvernement français, qui est définitivement rompu jour où, dit M. l'avocat général, la rentrée de M. M. Herzent-Duvivier aurait dû certainement ouvrir les yeux sur M. Ferdinand de Lesseps s'il voulait vraiment voir la vérité ; voici les millions mangés par le syndicat, par la publicité des journaux ; voici les millions versés à certaines sociétés, dans quel nous surprendrait si nous ne savions tout cela et si nous ne connaissions déjà jusqu'à la phase de cette scandaleuse intervention d'intermédiaires, intervention fort justement appelée « cancer » par M. l'avocat général.

Sur toutes choses, dit le ministère public, on trompe le public. On lui dira notamment dans le *Bulletin officiel de Panama* que quelque part la mortalité est moins grande que sur les chantiers du [illegible] de Panama « Et ne leur indiquera que la moitié des travaux et ne leur affirmera que travaux effectués, le double de la vérité ; on prétendra que le canal est presque terminé, tandis qu'on sait, pertinemment le contraire ! Et tous ces mensonges se renouvellent à la veille de chaque émission !

Pourtant, la justice se lassant à la longue, on va songer à donner à l'affaire un aliment nouveau : c'est de la loterie. Jusqu'à ce jour, on a fait de cette loi, si nécessaire à une émission de valeurs à lots, on trompera le gouvernement, on annoncera au ministre Demolé 474 millions de mètres cubes extraits alors qu'il y en a seulement 170 millions et un cadeau de 800 millions quand on sait qu'il en faut plus de 800.

Au lieu de faire connaître la situation financière véritable, M. de Lesseps invite les représentants des chambres de commerce à faire avec lui le voyage de Panama et c'est la compagnie qui paie les frais.

Puis on interroge le comité consultatif des travaux et il est décidé que tout en continuant les travaux du canal à niveau, on va faire provisoirement un canal à écluses.

Mais il y a une question sur laquelle on ne consulte pas le conseil des travaux et c'est la question fondamentale qui devait se poser la première à l'esprit de tout homme pratique :

A combien revindraient les travaux et quelle somme le canal pourra-t-il rapporter annuellement, une fois le travail terminé ?

Il ne suffisait pas de savoir si le canal pourrait être achevé. On était déjà à bout de ressources....

On obtient enfin l'autorisation de faire une émission de valeurs à lots, pour amasser encore de l'argent. Vainement, l'argent était noyé, n'était perdu d'avance !...

Et pourtant, M. Eiffel manifeste toujours une absolue confiance et après l'émission, qui n'avait pourtant réussi qu'à demi, il renouvelle son offre de diriger les travaux de concours lui permet d'assurer l'achèvement du canal interocéanique.

Et il continue sur son déclin, ses tournées en province, des conférences, des discours. C'est ainsi que l'argent des souscripteurs a été attiré et si [illegible] dilapidé ; 600 millions ont disparu !

Voilà l'œuvre de M. de Lesseps et de ses collaborateurs ! voilà qui confond l'imagination !

L'audience est suspendue.

A la reprise de l'audience, M. Rau passe en revue les gaspillages des 600 millions qui ne profitèrent pas à l'entreprise. Il insiste longuement sur le rôle de M. Eiffel, qui a réalisé un bénéfice net de 33 millions sur 36 millions de travaux.

L'avocat-général qualifie de manœuvre le pêt financier qui a été organisé pour forcer la main au gouvernement et à la Chambre des députés.

On a voulu, dit-il, présenter cette manifestation comme spontanée, comme émanant directement du peuple, c'est inexact. L'interrogatoire de M. Cotin, les dépositions des témoins ont en établir qu'un mouvement artificiel avait été préparé, arrangé, dirigé et payé même par la société de Panama.

Tout était encouragé par cette entreprise, se relève pas les tromperies publiées dans la presse.

Mais voici une lettre de M. F. de Lesseps aux directeurs dans laquelle il recommande aux agents de souscripteurs qui, dit-il, viennent par leurs souscriptions d'assurer l'achèvement du Panama.

Et cette lettre, on ne l'a pas oublié, M. de Lesseps, Volrand, répété : Vous avez à juger, Messieurs, la plus grande escroquerie des temps modernes.

L'audience est levée.

M. Rau démontrera jurridiquement demain les délits qui découlent des faits exposés aujourd'hui.

Les Colonies

Paris, 17 janvier. — M. Delcassé a refusé le sous-secrétariat des Colonies.

Nouvelles Etrangères

LES ANGLAIS EN ÉGYPTE

Le Caire, 17 janvier. — Les rapports deviennent de plus en plus tendus entre le Khédive et lord Cromer. Lord Cromer a eu une entrevue avec le Khédive, à qui il a déclaré que l'Angleterre voulait être consultée dans les affaires importantes. Lord Cramer a ordonné à toute les unités anglaises de quitter les bureaux des ministères [illegible] sous-ordres.

LES GRÈVES

A LILLE

A la filature Boutry-Droulers

Nous avons annoncé hier que depuis samedi midi, 21 fileurs de la filature de coton Boutry-Droulers s'étaient mis en grève.

Ce n'est pas l'application de la loi sur le travail de onze heures qui, a causé comme nous l'avons dit, la diminution du salaire dont se plaignent ces ouvrières.

Il s'agit de la tension du fil qui a été forcée, et pendant que le fil prend se tors, il ne produit pas, suivant l'expression des fileurs.

M. Boutry avait commencé par le nouveau système ouvrant aux ouvriers une augmentation de 3 0/0 sur leurs salaires. Or ceux-ci ont constaté, au contraire, en recevant le montant de leur quinzaine, qu'ils avaient subi une perte qui peut s'évaluer à 3 centimes 2 millièmes sur le kilo.

La demandait de prendre à l'ancien système ou d'augmenter le prix du kilogramme si l'on veut conserver la manière de faire actuelle.

Ils déclarent aussi un carnet sur lequel on inscrirait au fur et à mesure le travail qu'ils ont effectué, de façon à pouvoir contrôler et savoir à quoi s'en tenir avant de passer au bureau pour toucher le montant de leur quinzaine. Ils prétendent que ce serait parfaitement illégal, et ajoutent qu'ils ont [illegible] que c'est pour leur compte et leurs ouvriers sur le calcul du produit de leur travail.

Les grévistes ont eu hier matin, à trois heures une entrevue avec les patrons.

Ces derniers prétendent qu'ils ont aujourd'hui le même prix qu'ils ont toujours payé depuis quinze ans. Outre qu'on peut déplorer qu'ils n'aient pas constaté que les choses dans cette longue période, le salaire des ouvriers soit resté stationnaire, ceux-ci affirment même que leur salaire est diminué et qu'ils sont prêt à en faire la preuve.

Patrons et ouvriers n'ont donc pu se mettre d'accord, et les patrons ont déclaré aux fileuses que ceux qui ne seraient pas rentrés à l'atelier ce matin, mercredi, recevraient leurs livrets.

Malgré cette menace, les ouvriers ont décidé à l'unanimité de ne pas reprendre le travail.

Leur grève, ainsi que nous l'avons dit a pour conséquence le chômage forcé de 45 métiers, et il entraînera aussi la cessation du travail des ouvriers du tissage qui en auront épuisé leur stock de fil. C'est dénoncés 200 ouvriers de l'établissement Boutry qui se trouvaient en chômage.

Les fileurs doivent faire aujourd'hui, mercredi, une nouvelle démarche auprès de leurs patrons, et si elle ne réussit pas, ils ont l'intention, croyons-nous, de provoquer un nouvel arbitrage, conformément aux dispositions de la nouvelle loi récemment promulguée.

C'est là une excellente intention, que nous ne saurions trop engager les ouvriers à mettre à exécution.

A LA MADELEINE

A la filature Ed. et A. Delesalle et Cie

Depuis samedi matin, à dix heures et demie, trois cents ouvriers de cette usine se sont mis en grève par suite d'une réduction de 25 centimes qu'on leur fait supporter sur leur salaire journalier, qui était de 3 fr 25. Avant la nouvelle loi sur le travail, ils travaillaient douze heures et demie, et maintenant, ils travaillent pendant douze heures.

Cette grève a été très calme jusqu'ici mais vu le chômage d'aucun autre ouvrier.

A ARMENTIÈRES

Au tissage Dulac

Ne pouvant plus résister devant leurs métiers à cause du froid, les 300 ouvriers du tissage de M. Louis Dulac, rue de Strasbourg, se sont mis en grève mardi matin en ne réclamant que l'installation de quelques poêles mobiles.

Après une entrevue avec le patron, le travail a été repris à une heure de l'après-midi.

A LANNOY

Au tissage Albert Parent

Lundi soir, les cinquante dévideuses du tissage mécanique de toile de M. Albert Parent, à Lannoy, ont quitté leur travail réclamant une augmentation de salaire sur la journée de travail de onze heures, de façon à obtenir l'égalité de celui du travail de douze heures.

Jusqu'à présent aucune entente n'a pu avoir lieu. Le tissage n'a pas dû arrêter par le fait de cette grève, quant à présent.

A LYS-LES-LANNOY

A l'Usine Delannoy, père et fils

Chez MM. Delannoy, père et fils, à Lys-les-Lannoy, les ouvriers ont cessé le travail par suite de la grève dont nous avons parlé hier.

Une délégation des dévideuses a tenté une entrevue avec les patrons ; mais elle n'a obtenu qu'une fin de non recevoir.

Une grève mouvementée

Blois, 44 janvier. — Il vient de se produire à Blois une grève qui a été marquée par de graves incidents.

Une grève d'ouvriers cordonniers se poursuivait depuis une quinzaine de jours. Après des tentatives infructueuses de conciliation, après un arbitrage qui n'a produit aucun résultat, après des entrevues nombreuses entre ouvriers et patrons, que magistrats et fonctionnaires essayaient vainement de mettre d'accord, les industriels, dont les ateliers chômaient, ont décidé de rouvrir leur Blois.

L'exode ne s'est pas accomplie sans encombre. Il a fallu déployer la force publique pour protéger la sortie des industriels et de leurs ouvriers. Les patrons, les contremaîtres, leurs femmes et leurs filles criaient : c'était un indescriptible charivari. Mais, grâce à la gendarmerie et à un bataillon du 115e régiment de ligne, il n'est pas arrivé d'incident fâcheux.

Il convient d'ajouter quelques détails sur la façon dont cette grève a pris fin.

Les arbitres avaient été constitués. Ils sont tombés d'accord, après examen de la question ; et les patrons ont consenti aux concessions demandées par les ouvriers. Mais les ouvriers n'ont pas trouvé que leur part fût suffisante. Ils ont protesté ; ils ont voté la continuation de la grève, mais seulement à la majorité de 594 contre 190.

Ce n'est pas, il est vrai, au scrutin secret que, l'on a voté la continuation de la grève ; c'est par mains levées. Pendant l'exaltation du meeting, sous l'œil inquisiteur et menaçant des « chefs », qu'on a décidé de ne pas reprendre le travail.

Après ces nouvelles, on annonce qu'une centaine d'ouvriers, signent une pétition où ils demandent la réouverture des ateliers, « confiants, disent-ils, dans les promesses faites par les patrons et dans leur équité pour les réformes possibles » Espérons que l'accord s'établira.

Et s'il devait rien être, ce serait un grand malheur pour la ville de Blois, car les manufactures dont il s'agit payent à leurs ouvriers 300.000 francs par quinzaine. C'est donc plus de 700.000 francs par an qu'il faudrait remplacer pour assurer la subsistance des ouvriers et de leurs familles : ce ne serait pas facile.

BOURSE DU BOULEVARD

3 0/0 95.70. — Extérieur 69. — Turc 21.27. — Banque ottomane 570.31 — Rio-Tinto 387.-0.

Tendance lourde, sans affaires.

Chronique locale

ROUBAIX

Un accident du chemin de fer. — Un accident de chemin de fer présentant un certain caractère de gravité s'est produit hier matin à la gare aux marchandises de Roubaix-Tourcoing, sur la ligne de chemin de fer secondaires de Roubaix et de Tourcoing.

C'est non loin de la Tuile, à cinq cents mètres environ de Roubaix que s'est produit cet accident que nous allons raconter.

Il était 7 h. 20 quand le train 1067 composé de 28 wagons chargés de charbon réunis, sur la voie unique reliant la gare de Roubaix-Lannoy aux Tourcoing, les derniers wagons, pour être garés ensuite sur les voies latérales.

Ancune des machines qui font le service des manœuvres n'a le droit de circuler sur la voie unique et un surveillant au nom de Leblanc est spécialement désigné pour qu'il ne soit pas exposé à un accident.

Or à ce moment le surveillant se trouvait à une centaine de mètres plus loin, donnant des renseignements relatifs à son service et ne pouvait, en conséquence voir ce qui se passait derrière lui.

Tout à coup, l'aiguilleur Daron s'aperçut que la machine de manœuvre, traînant derrière elle un wagon à bestiaux qu'elle devait ramener à Roubaix, se trouvait sur la voie unique et venait en sens inverse du train de marchandises. Il donna aussitôt le signal d'arrêt ; les mécaniciens eux-mêmes venaient de remarquer le danger. Tous deux renversèrent aussitôt la vapeur, la machine de manutention put s'arrêter rapidement, mais il n'en fut pas de même du train de marchandises, dont la force était beaucoup plus grande.

Le wagon de tête vint heurter violemment le tablier de la machine sur laquelle se trouvait outre les mécaniciens, le sieur François Verschove, cuileur, 32 ans, marié, père d'un enfant et Emile Faches, accrocheur, demeurant tous deux, rue Colmar, hameau de l'Alouette, à Croix.

Sous ces deux derniers ont été blessés ; le premier a été atteint à la poitrine assez grièvement ; le second a reçu une contusion au bras gauche et une entorse à la cheville.

M. le docteur Derville médecin de la compagnie a été appelé à donner ses soins aux blessés.

L'état de Faches, n'inspire aucune inquiétude, et après six jours de repos suffiront à son compte rétablissement ; il n'en est est pas de même de Verschove qui on craint des lésions internes qui mettront alors ses jours en danger.

Les deux blessés ont été installés dans des compartiments de fre classe et conduits par une machine jusqu'au hameau de l'Alouette.

Quant aux dégâts matériels, ils sont assez importants, le tender de la machine de manutention est défoncé et les deux tampons du wagon ont été arrachés.

Les effets de la neige. — La violente bourrasque qui a sévi hier sur Roubaix et ses environs lundi soir entre sept heures du soir et minuit, a causé de nombreux bouleversements dans les services journaliers.

Les trains entre Lille et Roubaix ont subi de longs retards. Hier matin le courrier de Paris n'a pu être débarqué à 8 heures, mais seulement à la deux dans l'après-midi.

Les tramways entre Wattrelos, Lannoy et Tourcoing n'ont pu fonctionner tant la couche de neige était épaisse ; seuls ceux entre Lille et Roubaix ont pu marcher.

Le froid a été des plus intenses dans la nuit de lundi à mardi. On a constaté au thermomètre 12 degrés au dessous de zéro.

Une rectification. — A la date du 8 janvier, notre confrère le *Réveil du Nord*, revenant sur l'abus commis par certains directeurs en ce qui concerne les études payantes de leur école, dit, en citant Roubaix : « *Ce qu'il y a de plus grave, c'est que cette exploitation absolument indigne s'exerce au sein de l'administration et avec la complicité de l'Inspection primaire.* »

Nous avons cru devoir prendre de très minutieuses informations, sur les faits dénoncés par le *Réveil*, et nous avons acquis la conviction que non seulement l'inspecteur primaire n'était pas le complice des directeurs de Roubaix, mais qu'il a toujours tout fait pour contrarier les abus dénoncés.

Notre confrère nous le démentira-t-il ? En cas il devra faire la preuve de ce qu'il a avancé.

Nécrologie. — M. Auguste Werquin bien connu de tous les roubaisiens, garde-chasse du château de M. Bossut, gardien de faillite à la maison de commerce, ancien gendarme retraité, trésorier de la société des Sauveteurs du Nord, section de Roubaix, décoré de la médaille militaire, est mort hier matin à son domicile, hameau de Beaumont.

Un accident rue de la Redoute. — Un ouvrier débouleur, au service de M. Georges Mathon, rue de la Redoute, a été victime hier matin d'un accident qui lui a valu une fracture grave de la cheville droite.

Cet ouvrier nommé Jules Delbart, demeurant rue Turgot, a glissé sur le parquet et est tombé.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Delattre, il a été transporté à son domicile.

Les suites d'un accident. — **Mort de la victime.** — Nos lecteurs n'ont pas oublié le terrible accident dont a été victime, il y a 8 jours, M Alphonse Watteau, cultivateur au hameau de Croix, 7e-Rue.

Ce dernier en conduisant un chariot avait glissé sous une des roues et avait eu la poitrine écrasée.

Après deux jours d'horribles souffrances le malheureux a expiré lundi matin.

Arrestation de deux voleurs. — Dans la journée de lundi, un hibtnol de la rue Cognot, 61, M. Jean-Baptiste Dubois, tisserand, rencontra un sieur Henri Cailleux accompagné de sa maîtresse Hermance Lefort, journalière, demeurant tous deux à la Clef-d'Or rue du Chemin-de-Fer.

On lui annonçait et Dubois invita le couple à souper chez lui.

On s'amusa beaucoup et le soir on se quitta « gais et contents » en se promettant de se revoir.

Mais une surprise attendait Dubois, hier matin. Il s'aperçut que sa chaîne de montre en argent, un tour de cou et une épingle en or avaient disparu.

Ses soupçons se portèrent immédiatement sur ses deux invités de la veille et il s'empressa de déposer une plainte entre les mains de M. Martin, commissaire de police du 2e arrondissement qui les fit arrêter.

Ils étaient en effet, porteurs des objets disparus, ils soutinrent mordicus qu'ils avaient été offerts par Dubois. Mais comme ils n'ont on faire la preuve de cette allégation, ils ont été maintenus en état d'arrestation.

Une jambe fracturée. — Lundi soir une ménagère, de l'impasse Nebuchodonosor, Sophie Baudens a glissé sur l'un des trottoirs de la rue Saint-Sébastien. Transportée au poste du troi-ième arrondissement par l'agent Delcourt et quelques personnes, elle a reçu les soins de M. le docteur Dannoy qui a constaté une fracture de la jambe gauche.

Une chute d'un facteur. — La gelée et la neige font depuis leur apparition de nombreuses victimes et hier matin, célébit un facteur Jean-Baptiste Desmyttère, 39 ans, demeurant rue du Moulin, cour Pennel qui glissa sur l'un des trottoirs de la rue Neln et se fit de nombreuses contusions.

Après avoir reçu les soins d'un médecin, il a été admis d'urgence à l'hopital. La distribution des lettres qu'il avait commencée n'a pu être terminée.

Résultats d'adjudication. — Deux adjudications ont eu lieu hier matin à la mairie de Roubaix. En voici les résultats :

Entretien des chaussées pavées et empierrées pendant les années 1893, 1894 et 1895. Le devis s'élève à la somme de 70.000 fr. par an. — Léon Honoré, entrepreneur à Roubaix, 0 0/0 ; Carrette Théodore, id., id. ; Antoine Alfred, entrepreneur à Lille, 7 0/0, adjudicataire — L. Colin, id., 4 0/0.

En outre des approches des ouvrages d'art et construit en des branchements particuliers pendant les années 1893, 1894 et 1895. Le devis est de 25.000 fr. par an. — Jules Lepoutre, entrepreneur, Roubaix, 6 0/0 — L. Colin, entrepreneur, Lille, 8 0/0, adjudicataire.

TOURCOING

Agression nocturne. — Dans la nuit de dimanche à lundi, M. Jules Viseur, 33 ans, ouvrier au service de M. Vandemps, loueur, rue St-Pierre, avait été chargé par son patron de se rendre à la remise, rue de la Paix, pour atiler une voiture destinée à reconduire des personnes à Hellemes.

Il fut assailli dans la rue St-Pierre par un cocher, François Damien, 21 ans, qui se jeta sur lui, lui porta des coups de pied et de poing. La victime fut délivrée par M. Dalcouillerie qui passait en ce moment.

L'agresseur a été arrêté hier et mis à la disposition de M. le commissaire de police du 2e arrondissement. Il a déjà été condamné naguère à 15 jours de prison pour coups et blessures.

Viseur a été assez fortement maltraité et porte des contusions assez sérieuses.

Servante infidèle. — M. Henri Boulingues, filature du Blanc-Seau, rue Cruque, avait pris à son service depuis 5 semaines, une fille Clémentine Noel qui est partie inopinément emportant une montre en argent avec chaîne en nickel et différentes effets d'habillement.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement.

Vol. — Il y a quelques jours M. Louis Causyn, ouvrier, rue du Cour Fleuri avait congédié un ouvrier, François R..., qui vint hier s'introduire dans le bureau et enleva un échéveau de jute tout.

Il se vante de cette action en ridiculisant son ex-patron. Celui-ci a porté plainte.

Deux cent cinquante hectolitres d'alcool qui coulent. — Hier matin, M. Fleury, contrôleur des contributions indirectes prévenait M. Cotard, commissaire de police du 1er arrondissement qu'il venait d'être informé par le fils de M. Verbrouck, marchand de liqueurs, rue du Chêne-Houpline, 268, que pendant la nuit une grande quantité d'alcool, renfermée dans ses magasins s'était écoulée.

M. le commissaire de police accompagna M. le contrôleur et ces messieurs constatèrent :

1° Que 43 fûts placés dans un hangar non fermé avaient été vidés. Les tonneaux avaient été tournés du côté de la bonde qui était enlevée.

2° Dans un magasin attenant au hangar et à l'angle du jardin, 16 autres fûts placés sur chanter étaient également vides. Un trou de vilbrequin avait été percé à la partie basse.

3° Enfin un bac contenant 68 hectolitres d'alcool était également vide, le robinet ayant été ouvert au moyen d'une clef s'y adaptant et retrouvée à terre.

Dans le hangar comme dans le magasin le sol était imprégné, toutefois la terre ne s'enflammait pas au contact de feu.

Derrière le magasin, à une distance de 3 mètres, se trouve une mare de 15 mètres sur 3 dont l'eau est congelée. Sur la glace on remarque des traces de pas de 12 à 20 centimètres. Ce liquide pesait 22 degrés.

Extérieurement contre le magasin, la neige était foulée par ce liquide ; l'alcool qui avait filtré à travers les planches.

Trois entrées dont aucune n'est fermée donnent accès dans le parc et dans les magasins de M. Verbrouck.

Des voi-ins étant venus pendant la matinée dans le parc, M. le commissaire ne put relever aucune trace pour servir à l'enquête.

M. Verbrouck a déclaré qu'il n'était pas allé dans ses magasins depuis la veille qu'il n'y avait alors rien remarqué d'anormal.

Il n'a aucun soupçon et ne saurait fournir d'indications permettant de découvrir l'auteur de cet acte criminel.

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a reçu de Bourg-la-Reine un nommé Jules Ané, âgé de 20 ans, à Mor